

AMBASSADE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN SUISSE

Donnie Vapourantony Oestendy
Berne, le 29 Janvier 1919

*no 37 ASC
à rappeler dans la réponse.*

*Communiqué au général à Paris
de formation le 31 Janvier
reçu par lui le 3 février
pièce de retour à
Lardy demain
10 février*

NOTE VERBALE

fol 137

L'Ambassade de France a l'honneur d'ac-
cuser réception au Département Politique de ses Notes
Verbales des 18 & 22 courant relatives au ravitaille-
ment du Tyrol.

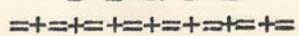
Ainsi que le sait sans doute le Département
Politique, cette question a été examinée en détail par
Monsieur de GOUMOENS et la Commission Interalliée au
cours d'une réunion tenue le 21 de ce mois. Il y a été
précisé que les Gouvernements Alliés désiraient voir
ravitailler par l'intermédiaire de la Suisse toute la
région du Tyrol qui n'est pas occupée par les troupes
italiennes. Il y a été également entendu que les rations
allouées au Tyrol seront égales à celles qui ont été
fixées pour le Vorarlberg.

La Commission Interalliée a d'autre part,
pris acte d'une déclaration du Directeur de l'Office
Fédéral de l'Alimentation, déclaration suivant laquelle
la Suisse serait prête à effectuer encore tant au Tyrol
qu'au Vorarlberg ou au Liechtenstein des envois suffi-
sants pour ravitailler la population de ces pays pendant
huit semaines dans les conditions indiquées ci-dessus.

Au

DEPARTEMENT POLITIQUE SUISSE

B E R N E



En ce qui concerne le remplacement des denrées expédiées ou à expédier par la Suisse dans ces pays ainsi qu'à la ville de Vienne, M. de GOUMOENS a fait savoir que la Suisse se chargerait d'effectuer les achats et de les transporter par mer par les moyens à sa disposition; il suffirait donc que la Suisse se vit accorder des facilités de transport supplémentaires à partir de la mer. La question revient en somme à l'introduction en France pendant les deux prochains mois de matériel de transport d'une capacité totale de 9.500 tonnes en sus de celui que la Suisse peut actuellement y envoyer pour la formation des trains de ravitaillement.

L'Ambassade de France qui a transmis cette proposition avec avis favorable à son Gouvernement, ne manquera pas de tenir le Département Politique au courant des dispositions qui seront prises à cet égard./.